

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie inc.

Programme d'aide financière pour les membres de l'ASBHE

FORMULAIRE DE DEMANDE

Remplissez ce formulaire et retournez-le à :
ASBHE, 930, du Fédéral, Sherbrooke, Qc J1H 5A7

Bénéficiaire du programme :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

No. de téléphone : ____ - ____ - _____ Courriel _____

Nom de la personne qui remplit le formulaire : _____
(si différent de celui de la personne bénéficiaire)

J'ai assisté à _____ nombre d'activités de l'association suivante(s) :

Programme pour lequel vous adressez votre demande :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Camp/répit
RAMQ | <input type="checkbox"/> Equipements spécialisés non couvert par la |
| <input type="checkbox"/> Activités sportives | <input type="checkbox"/> Massothérapie |
| <input type="checkbox"/> Zoothérapie | <input type="checkbox"/> Aide pour matériel scolaire (août seulement) |
| <input type="checkbox"/> Cours | <input type="checkbox"/> Location de TV lors d'hospitalisation |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

Description de l'activité ou projet : _____

Coût estimé de la demande : _____

Signature du bénéficiaire : _____

Coordonnées de l'entreprise choisi pour l'activité :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____ code postale : _____

Tél. : _____ - _____ - _____

Personne ressource à contacter : _____

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie inc. Programme d'aide financière pour les membres de l'ASBHE

Critères d'admissibilité aux programmes :

- 1) Être membre en règle, c'est-à-dire avoir payé sa cotisation de l'ASBHE depuis au moins un an et avant chaque assemblée générale.
- 2) Le bénéficiaire de la demande doit participer à un minimum d'une activité avant de faire la demande d'aide financière. Les membres qui s'impliquent dans les différentes activités recevront une meilleure aide financière, qui sera évaluée selon les barèmes établis au comité. Pourcentage accordé : 1 à 5 activités = 50% du montant demandé et plus de 6 activités participées = 100% de l'aide financière. (Les demandes de plus de 500.00 \$ seront évalués selon les budgets disponibles).
- 3) Le bénéficiaire, un parent ou tuteur de la demande doit obligatoirement signer la demande.
- 4) Le projet doit se réaliser à l'intérieur de l'année fiscale de l'organisme soit du 1er avril au 31 mars de chaque année.
- 5) Un même projet ne peut être soumis plus d'une fois annuellement. Cette aide n'est pas récurrente : **elle est octroyée seulement une fois, l'année où la demande a été traitée.**
- 6) Le chèque sera émis seulement au nom d'une entreprise. Aucun remboursement ne sera fait à la personne faisant la demande d'aide financière.
- 7) Le bénéficiaire doit attendre la réponse de l'organisme avant de s'inscrire ou de demander le service voulu.
- 8) Les demandes d'aide financière venant à plus d'une heure de Sherbrooke seront évaluées au cas par cas.

Programmes admissibles:

1. Camp / répit :

Indemnité pour couvrir une partie des frais de camp de jour, camp de vacances, camp d'indépendance ou du répit-gardiennage.

2. Activités sportives :

Exemples : Boccia, basket ball adapté, quilles, musculation/entraînement, voile adaptée....

3. Scolaire :

Aide pour l'achat d'articles scolaires jusqu'à concurrence de \$50.00 / année.

4. Hospitalisation :

Location de télévision jusqu'à concurrence de 4 mois maximum.

5. Autres :

Indemnité pour des demandes tel que massage à domicile, équipement spécialisé non-couvert par la RAMQ, cours de toutes sortes comme peinture, relaxation, artisanat, informatique, etc.

Cette liste n'est pas limitative.